

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2025 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Bernard GUERRERE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 16 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 5 Février 2025 qui est adopté à l'unanimité des présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance qui est approuvé à l'unanimité des présents + 6 procurations.

ORDRE DU JOUR

Le Major Christian CEBE, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CAPESTANG et l'Adjudant-chef Alain MEYRAL sont venus présenter aux membres du Conseil Municipal la volonté de mettre en place sur la commune de Lespignan un réseau de participation citoyenne. Il s'agit de désigner des référents de quartiers sur la base du volontariat qui assureraient le lien entre les résidents, la police municipale et la Gendarmerie pour signaler tout fait anormal (actes de délinquance, délits itinérants...) par l'intermédiaire d'un groupe tchatP dont les informations seraient bi-directionnelles.

L'avantage de ce réseau serait de gagner du temps dans la diffusion des informations et permettre à la gendarmerie d'intervenir plus rapidement.

Ce dispositif est encadré par une convention qui devra être validée par le conseil municipal.

Une réunion d'information de la population devra être organisée sur la commune pour présenter le dispositif à la population avant sa mise en œuvre.

Chaque référent retenu devra signer une charte avec le Commandant de la Gendarmerie.

DECISIONS DU MAIRE

N°AD-2025-03-04-03 du 4 MARS 2025 décidant de demander une aide financière auprès de la Région pour l'acquisition d'un véhicule Renault Truck 100 % électrique.

DELIBERATIONS

I – Avis de principe création d’une chambre funéraire à Lespignan : D-2025-03-05-01

Par un courrier du 13 février 2025, la Sté Pompes Funèbres d’Occitanie a sollicité l’avis de principe du conseil municipal relatif au projet de création d’une chambre funéraire sur la commune de Lespignan.

La Société Pompes Funèbres d’Occitanie, dont le siège social est situé au 8 Grand rue 34710 LESPIGNAN, a déposé auprès des services de la Préfecture une demande d’autorisation de création d’une chambre funéraire sur Lespignan, dans le bâtiment existant cadastré section C n°3233 situé au 16 Rue de l’Hôtel de Ville (bâtiment de l’ex-pharmacie et garage).

L’article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la consultation du Conseil Municipal de la commune d’implantation de la chambre funéraire sur la base de l’avis au public rédigé par le demandeur et validé par la Préfecture.

A ce stade du projet, la Sté Pompes Funèbres d’Occitanie demande seulement un avis de principe sur le projet qui devra être confirmé lors de la sollicitation par les services préfectoraux.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, donne un avis de principe favorable au projet d’implantation d’une chambre funéraire sur la commune au 16 rue de l’Hôtel de Ville par la Sté des Pompes Funèbres d’Occitanie.

II – Achat parcelle C n°4397 à l’euro symbolique : D-2025-03-05-02

Monsieur le Maire informe le conseil de l’opportunité d’acquérir la parcelle cadastrée section C n° 4397, 1 Impasse Mourédo 34710 Lespignan de 42 ca, appartenant à M. TREMINO Jean-Paul et Mme TONNELAT-MOREAU Annick.

Le prix de cette parcelle est fixé à l’euro symbolique.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, approuve l’acquisition de la parcelle C n°4397, 1 Impasse la Mourédo 34710 Lespignan appartenant à M. TREMINO Jean-Paul et Mme TONNELAT-MOREAU Annick au prix d’un euro symbolique. Cette affaire sera confiée à Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers qui rédigera l’acte afférent à cette acquisition. Tous les frais liés à cette affaire seront à charge communale.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document technique, administratif ou financier nécessaire à la réalisation de cette décision.

III – Subvention BTP CFA OCCITANIE : D-2025-03-05-03

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention du Centre de formation d’apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui accueille cette année scolaire 8 jeunes Lespignanais.

Cette subvention s’élève à 50 € fixe et annuel auxquels s’ajoutent 25 € / élève apprenti, soit au total 250 €

Le Conseil accepte, à l’unanimité des présents + 6 procurations, le versement d’une subvention de 250 € au Centre de Formation d’apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui forme 8 jeunes Lespignanais et dit que cette somme sera prévue et prélevée au C/ 6574 – Divers du BP 2025.

IV – Participation au renouvellement du contrat d’assurance statutaire du CDG 34 : D-2025-03-05-04

Monsieur le Maire informe que la commune fait partie du contrat de groupe d’assurance statutaire du CDG34 qui arrive à échéance le 31/12/2025. Pour son renouvellement il propose que la collectivité donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Hérault (CDG 34) pour le lancement d’une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d’assurance statutaire à compter du 01/01/2026.

La collectivité a la faculté de ne pas y adhérer.

Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d’office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d’adhérer aux conventions proposées fera l’objet d’une délibération ultérieure.

Vote : Pour à l’unanimité des présents + 6 procurations.

V – Convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial avec l’OFII : D-2025-03-05-05

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial avec l’OFII.

En effet, la vérification des conditions de regroupement familial des étrangers en matière de logement de de ressources incombe à M. le Maire.

Cette convention permet de déléguer cette tâche à l’OFII qui transmet ses enquêtes à M. le Maire dans les délais impartis pour avis :

Niveau I : Enquête relative au logement

Niveau II : Enquêtes relatives au logement et aux ressources.

Cette convention est signée pour une durée d’un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes de la convention présentée, autorise Monsieur le Maire à retenir le niveau II et à la signer avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Général de l’OFII.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire :

❖ Présente deux projets de lotissements sur la commune

- Chemin du parc : 12 lots et 7 villas en R+1 (logements sociaux) avec une voie traversante du chemin du parc vers la rue des écoles.
- Terrain Puech Oré : 14 lots et 5 logements sociaux. Ce lotissement sera relié à l’impasse de la Tine.

Ces deux projets, actuellement en classés en zone O-AU devront faire l’objet d’une modification du PLU pour être classés en zone 1-AU avant le 31 décembre 2025.

- ❖ Explique que la façade orange au niveau de l’extension de l’ALSH était prévue au marché initial des travaux. Depuis, il a été décidé de réaliser une fresque sur cette façade. L’appel à projet va être lancé. Trois candidats seront retenus pour présenter leur projet avant le choix final.

➤ **Madame Françoise CRASSOUS :**

- ❖ Donne le compte rendu du déplacement de la délégation Lespignanais à Valderrobres du 21 au 23 février 2025, qui a été très bien reçue. Visites des lieux, rencontres avec les associations locales qui ont permis des prises de contacts pour les futurs échanges. De nombreuses associations culturelles, danses.... ont pour projet de s'impliquer dans ce jumelage et d'impliquer également les écoles, collège et lycée.

Les cérémonies officielles seront organisées les :

- 9, 10 et 11 Mai 2025 à Lespignan et,
- 25, 26 et 27 Juillet 2025 à Valderrobres.

Le Comité de Jumelage a informé qu'à ce jour environ 70 personnes peuvent être accueillies chez l'habitant.

- ❖ 16 Mars 2025 : Atelier percussions à la médiathèque
- ❖ 22 Mars 2025 : 10 ans de la Médiathèque.
Matin : Ateliers création, spectacle enfant, discours officiel
Après-midi : spectacle
Soir : Spectacle pyrotechnique sur la Place de la Poste
- ❖ 27 Mars 2025 : Conférence du Parc Culturel du Biterrois sur Gustave Fayet.

➤ **Monsieur Claude VIDAL informe :**

- ❖ 7 Mars 2025 : Soirée à la Salle Polyvalente – Spectacle à partir de 12 ans organisé par Diversival avec restauration sur place à partir de 19h.
- ❖ 8 Mars 2025 : Soirée Irlandaise organisée par Lespignan Aventures à la Salle Polyvalente.
- ❖ L'entretien des haies bordant les parcelles de la ZAC Camp Redoun, à charge des propriétaires, n'est pas réalisé correctement.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Demande des nouvelles du projet de création des terrains de tennis. Monsieur le Maire explique que les frais occasionnés au niveau de l'école élémentaire du fait de la création de la 11^{ème} classe contraint les possibilités budgétaires de la commune. Ce projet sera donc différé sur le prochain mandat.
- ❖ Demande des nouvelles du projet de création de l'Intermarché. Monsieur le Maire répond que le dossier, toujours au niveau du Tribunal Administratif, n'a pas évolué à ce jour.
- ❖ Demande l'avancement du projet de lotissement de la Méjarié. Monsieur le Maire informe qu'il est toujours en cours et que les terrains sont actuellement à la vente.

- **Monsieur Yann RAMIREZ** précise que le 1^{er} essai du plan du village sera présenté à la commission d'ici 15 jours à 3 semaines.

- **Monsieur René COUSIN** informe que les plaques de rues du centre ancien du village sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de séance,



Françoise CRASSOUS

Le Président de séance,



Jean-François GUIBERT